

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

ADEVIA

Communes de CALAIS et MARCK-EN-CALAIS

AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA TURQUERIE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 mai 2013, une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 10 juin au 12 juillet 2013 inclus, concernant l'aménagement de la ZAC de la Turquerie, sur le territoire des communes précitées.

M. Jean-Paul DANCOISNE, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. DANCOISNE, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Vital RENOND, chef de projet groupe Carrières du Boulonnais, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de CALAIS.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de CALAIS.

Les pièces du dossier d'enquête comprendront en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 18 janvier 2013. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces&avis/consultation du public/avis de l'autorité environnementale/eau](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces&avis/consultation_public/avis_de_l'autorite_environnementale/eau)).

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à ADEVIA, Centre d'affaires ARTEA, 2 rue Joseph Marie-Jacquard, BP 135, 62803 LIEVIN CEDEX.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- Lundi 10 juin 2013, de 09h00 à 12h00, en mairie de Marck en Calais ;
- Samedi 22 juin 2013, de 09h00 à 12h00, en mairie de Calais ;
- Mercredi 26 juin 2013, de 16h00 à 19h00, en mairie de Calais ;
- Mardi 02 juillet 2013, de 09h00 à 12h00, en mairie de Marck en Calais ;
- Vendredi 12 juillet 2013, de 14h00 à 17h00, en mairie de Calais.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.